

Paul Magnette a suscité la controverse en affirmant souhaiter que la Belgique devienne le premier pays sans e-commerce. Au-delà des différents commentaires médiatiques et réaction indignées d'une part de la société politique, les jeunes socialistes ont fait le choix de prendre le temps pour penser la question.

Le développement d'achats en ligne est indéniable sur les dernières décennies. On peut sans risque affirmer que le e-commerce fait partie de notre société et notre culture comme le sont aujourd'hui les smartphones. Cela ne doit cependant pas s'accepter sans un regard critique et politique.

Culture

Les plateformes en ligne sont construites pour des personnes valides et alphabétisées. Il n'existe nulle assistance humaine adéquate pour les personnes ayant des besoins spécifiques. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une personne sur dix est analphabète, soit 300.000 personnes¹. Par ailleurs, dans sa campagne de 2020, l'asbl *Lire et Écrire* nous rappelait que 14,9% des ménages en Belgique ne disposent pas d'ordinateur, 13% n'ont pas de connexion Internet et 9,7% des individus n'ont jamais utilisé un ordinateur et 9,8% n'ont jamais utilisé Internet². L'accès à ces plateformes n'est pas évident pour une catégorie de la population qui s'y retrouve de facto exclue.

L'analphabétisme numérique, le fait de ne pas comprendre les codes communicationnels d'Internet ne touche pas seulement nos aîné-es et devrait nous questionner sur les opportunités d'arnaques qui se créent. Même en augmentant la transparence sur la traçabilité des produits, les possibilités de *drop shipping* resteront difficiles à repérer et traquer, au contraire d'un magasin devant louer une surface commerciale.

Ces aspects nous amènent à devoir reconnaître que ces plateformes d'achat participent à une déshumanisation des métiers de la vente et du commerce. Les travailleur-euses sont remplacé-es par une simple interface numérique, un catalogue 3 suisses sur écran. Les potentiels conseils d'un-e professionnel-le sont aux mieux remplacés par des avis de client-es.

Le e-commerce participe à une forme de culture de l'immédiateté et un mouvement d'accélération sociale et sensorielle. Nous ne prenons plus le temps de nous rendre dans un espace commercial, nous l'avons à bout de doigts. Il s'agit d'une certaine manière de la forme d'aliénation que décrit Harmut Rosa « *Nous vivons à un rythme effréné et accumulons les expériences, mais rares sont celles qui laissent une trace en nous et pourraient nous permettre de construire une narration à partir de nos vies individuelles* »³.

Dans la manière dont sont amenés les débats sur l'e-commerce, on ne parle désormais plus que de consommateur-trices. Les citoyen-nes ne sont pas identifié-es avant tout comme des producteurs et productrices de services et de biens, mais de personnes accumulant de la marchandise. Ce

¹ <https://lire-et-ecrire.be/En-Belgique-1-adulte-sur-10-a-des-difficultes-pour-lire-et-ecrire>

² <https://lire-et-ecrire.be/Acces-et-usages-des-TIC#:~:text=La%20fracture%20num%C3%A9rique%20est%20toujours%20d'actualit%C3%A9&text=En%20effet%2C%2014%2C9%25,jamais%20utilis%C3%A9%20Internet%20%5B1%5D.>

³ <https://journals.openedition.org/lectures/8447>

retournement du point de vue sur lequel nous appréhendons les problématiques sociales revient à décrire la lutte des classes marchant avec sa tête.

Économie

Selon une étude de BeCommerce, les Belges ont dépensé 12,1 milliards d'euros en commerce électronique l'année dernière. Soit 18% de plus qu'en 2020. Pour Comeos (la fédération sectorielle du commerce), il s'agit d'une raison de plus pour demander l'adaptation de la législation sur l'e-commerce, et surtout sur le travail de nuit.

Comeos agit pour rendre le travail de nuit moins cher, en premier lieu supprimer les sursalaires et à défaut considérer que le travail de nuit ne débute plus à 20 h 00 mais bien à 24 h 00 : cela rendrait les sursalaires moins nombreux et contribue à faire passer le travail de nuit comme une norme.

Il nous est possible de douter de la dimension innovante d'un point de vue économique. Les plateformes se présentent comme des espaces numériques de correspondance entre un producteur et un acheteur. L'intervention de la plateforme étant prioritairement de la répartition de correspondances à l'aide d'un robot. Il s'agit le plus souvent de marchandiser ou répartir des services déjà existants au sein de la société. Nous assistons davantage à un transfert d'emplois que de la création de nouveaux services et biens.

Du point de vue d'associations de terrain, la Loi De Croo relative à l'économie collaborative ne vise qu'à régulariser des entreprises qui sortaient du cadre législatif du travail.⁴ En d'autres termes, il s'agit de normaliser des relations sociales de production qui n'étaient plus acceptées depuis les différents acquis syndicaux en termes de stabilité de l'emploi et du salaire des salarié-es. L'avenir présenté par les libéraux et les plateformes correspond à un passage au e-XIXième siècle.

Droits sociaux

Le statut des coursiers est trouble, ils ne bénéficient pas des droits des salarié-es sans pour autant effectuer une réelle d'activité d'indépendant-e. Ceux-ci sont soumis au rapport de subordination des travailleur-euses où un robot effectue la médiation entre leur activité et les managers de plateformes.

Comme déjà évoqué, Comeos souhaite réduire le sursalaire lors du travail de nuit. Cette course à la flexibilisation du travail tend à normaliser le travail de nuit. Or il s'agit d'une organisation du travail qui contrarie les rythmes naturels des cycles du sommeil du travailleur et nuit à sa santé. Nous ne pouvons accepter que la surmortalité⁵ entraînée par cette forme d'organisation du travail ne devienne la règle.

Les assurances prises par les plateformes pour couvrir leurs livreur-euses sont reconnues comme faibles et des formes d'alibis moraux. La protection au travail de la part des employeurs est peu assurée. Le manque de supervision de la part d'un humain complique également l'accès aux droits des

⁴ <https://www.econospheres.be/Loi-sur-les-plateformes-collaboratives-un-manuel-pour-organiser-le-travail-au>

⁵ Art guide social

travailleurs de la plateforme. À défaut d'un référent humain compétent, c'est à la charge du travailleur lésé de prendre contact avec le service adéquat au sein des bureaux de la plateforme pour laquelle il travaillait.

Écologie

Le support matériel sur lequel repose toutes ces plateformes d'achats pose question d'un point de vue écologique. Au-delà de la charge polluante en termes de consommation d'énergie et d'extraction de minerais de l'industrie numérique, le défi logistique n'est pas à négliger.

Pour des questions d'attractivité et de concurrence, les plateformes se proposent de payer les livraisons et les retours de colis. En normalisant ces allers et retours elles accroissent le volume de marchandises transportées et le bilan carbone associé. Les livraisons rapides poussent à la croissance du fret aérien plus polluant que le fret maritime et le rail. Or, un système de livraison à domicile pourrait être aussi l'opportunité de concentrer et rationaliser certains flux de marchandises s'il était organisé dans une logique de réduction des coûts énergétiques et de service public.

Conclusions

L'interdiction totale de l'e-commerce ne répond pas forcément aux enjeux qui nous font face. Il apparaît plus pertinent pour les Jeunes Socialistes de répondre avec des mesures spécifiques aux dérives initiées par le secteur des centrales d'achat en ligne, et plus fondamentalement du capitalisme. Nous entendons alors lutter contre l'instrumentalisation de l'évolution technologique opérée portée par les organisations patronales. Nous refusons d'être une génération davantage aliénée aux intérêts économiques de la bourgeoisie.

En tant que mouvement éco-socialiste, nous souhaitons faire du numérique un outil au service de l'émancipation humaine et du respect de son environnement. Nous devons pouvoir accroître les droits et la sécurité sociale plutôt que les restreindre.

Les JS revendiquent :

- Une hausse des primes du travail à partir de 20h
- Que le gouvernement fédéral se penche sur l'avenir de l'économie et du travail à partir du point de vue des travailleur-euses
- Revoir taxe robot -> Taxe force motrice
- Evolution du secteur vers la réduction collective du temps de travail
- Supprimer le régime d'économie collaborative
- Obliger la transparence des algorithmes
- Interdire l'envoi et le retour de colis gratuits.
- Étendre la loi sur le bien-être afin que les coursiers soient pleinement protégés et aient accès aux droits sociaux qu'ils méritent.

- Que le gouvernement mette en place des projets pilotes visant à développer l'économie sociale et solidaire.